

Délibération n° 25-103

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Séance du**

27 juin 2025

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin à 10 heures,  
Le centre communal d'action sociale légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses  
séances sous la présidence de Madame WIART  
Virginie,  
En suite de convocation en date du 23 juin 2025

**Objet de la délibération**

Modification de la délibération

n° 24-072 du 02 Décembre 2024 – Immobilier  
terroirs d'Abancourt, Hem-Lenglet et Paillencourt  
Aliénation des parcelles ZI 73, ZH 81 et ZA 41  
au profit de Monsieur SALLEE Yves.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Me Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprizez donne procuration à Mme Virginie Wiart, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.

Par délibération n° 24-072 du 02 Décembre 2024, le Conseil d'Administration avait accepté à l'unanimité la vente de la parcelle de terre cadastrée ZI 73 de 1h 77a 93ca sis Lieu-dit « Le Bas du Château » (59268) sur le terroir d'Abancourt **au prix de 12 000.00€ soit 6 744.00€ l'hectare**, de la parcelle ZH 81 de 09a 88ca sis Lieu-Dit « Les Fonds de Lenglet » (59247) sur le terroir de Hem-Lenglet **au prix de 642.00€ soit 6 500.00€ l'hectare** et de la parcelle ZA 41 de 2h 45a 26ca sis Lieu-Dit « Les Quarante » (59295) sur le terroir de Paillencourt **au prix de 15 942.00€ soit 6 500.00€ l'hectare** **au profit de Monsieur SALLEE Yves.**

**Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de modifier la délibération n° 24-072 du 02 Décembre 2024 comme suit en gras :**

Le Centre Communal d’Action Sociale est propriétaire, sur le terroir de :

- Abancourt de la parcelle de terre cadastrée ZI 73 de 1h 77a 93ca sis Lieu-Dit « Le Bas du Château » (59268).
- Hem-Lenglet de la parcelle de terre cadastrée ZH 81 de 09a 88ca sis Lieu-Dit « Les Fonds de Lenglet » (59247).
- Paillencourt de la parcelle de terre cadastrée ZA 41 de 2h 45a 26ca sis Lieu-dit « Les Quarante » (59295).

Cultivées par Monsieur SALLEE Yves domicilié, 47, rue des Acacias à Hem-Lenglet (59247).

Monsieur SALLEE Yves souhaite acquérir les parcelles en question au prix de :

- **12 500.00€ soit 7 025.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée ZI 73 de 1h 77a 93ca sur le terroir d'Abancourt.**
- **700.00€ soit 7 085.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée ZH 81 de 09a 88ca sur le terroir de d'Hem-Lenglet.**
- **17 000.00€ soit 6 931.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée ZA 41 de 2h 45a 26ca sur le terroir de Paillencourt.**

Le Conseil d’Administration, après avoir délibéré et à l’unanimité :

- Accepte la vente à Monsieur SALLEE Yves des parcelles :
  - ZI 73 de 1h 77a 93ca sur le terroir d'Abancourt au prix total de **12 500.00€ (douze mille cinq cent euros)**.
  - ZH 81 de 09a 88ca sur le terroir de Hem-Lenglet au prix total de **700.00€ (sept cent euros)**.
  - ZA 41 de 2h 45a 26ca sur le terroir de Paillencourt au prix total de **17 000.00€ (dix-sept mille euros)**.
- Décide que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l’acquéreur.
- Dit que le fermage concernant les parcelles en question cessera d’être dû à compter de la date de signature de l’acte de vente.
- Autorise Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer, au nom du CCAS, l’acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Les membres du conseil d’administration,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**DECIDENT**

**D’accepter favorablement la modification de la délibération n° 24-072 du 02 Décembre 2024 d’aliénation de la parcelle ZI 73 de 1h 77a 93ca sis Lieu-dit « Le Bas du Château » sur le terroir d’Abancourt au prix de 12 500.00€ (douze mille cinq euros) soit 7 025.00€ l’hectare, de la parcelle ZH 81 de 09a 88ca sis Lieu-Dit « Les Fonds de Lenglet » sur le terroir de Hem-Lenglet au prix de 700.00€ (sept cent euros) soit 7 085.00€ l’hectare et de la parcelle ZA 41 de 2h 45a 26ca sis Lieu-Dit « Les**

**Quarante » sur le terroir de Paillicourt au prix de 17 000.00€ (dix-sept mille euros) soit 6 931.00€ l'hectare au profit de Monsieur SALLEE Yves domicilié, 47 rue des Acacias à Hem-Lenglet (59247). De dire que les autres points de la délibération précitées restent inchangés**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

